

# BULLETIN MUNICIPAL DE NEONS SUR CREUSE

*Le Bateau*

*Les Baudessous*

*La Bessardière*

*Les Blanchards*

*La Bonnelière*

*Le Bourg*

*La Camusetterie*

*La Carlière*

*Champagne*

*La Chardonnière*

*Chaurais*

*Choré*

*La Folie*

*La Grande Couture*

*La Grève*

*La Lochetterie*

*Mallet*

*Monteboeuf*

*Le Plessis*

*Le Bas Plessis*

*La Pièce d'Auge*

*La Rairie*

*Les Riaux*

*La Roblinière*

*Le Grand Roche*

*Le Petit Roche*

*Le Soudun*

*Thais*

*Varennnes*

*Les Vignes*

*de Beaumont*



## JUILLET 2023

A l'approche de l'été notre commune connaît quelques difficultés au niveau de l'entretien des espaces verts et des voiries communales : en effet la prise de retraite de Jean-Jacques Berthelot en avril dernier auquel nous souhaitons repos et bonne santé et la prise de fonction de son successeur, Stéphane Létang, le 21 juin, nous a conduit à faire appel pour un trimestre à des entreprises extérieures pour combler les intenses travaux printaniers. La situation devrait donc revenir à la normale à partir du mois de juillet.

Les associations ont aussi repris leurs activités estivales : Animanéons avec le festival des marionnettes en août et l'association touristique via l'exposition photos et la cuisson du pain ; par contre pour des raisons liées à la météo, le labyrinthe de maïs ne pourra pas être installé faute de bonne germination.

Au niveau des travaux routiers, la commune fait réhabiliter au cours de l'été la route du Sangar entre Choré et le sapin du Plessis ainsi que la route de la Rairie. Un projet de réaménagement de la Place des Marronniers est en cours avec les services du département. Du côté du PNR Brenne, le Parc a engagé depuis le début de l'année 2023 la révision de la charte pour une durée de quinze ans : ce long travail d'échanges et d'élaboration touche à sa fin et doit trouver son issue en juillet par un vote du Comité Syndical sur les différentes mesures contenues dans la nouvelle rédaction.

Le dernier comité syndical du 8 juin a permis de procéder au vote favorable de deux motions.

## **1 - Proposition sur l'éolien**

*"Considérant les enjeux du patrimoine paysager du territoire, le développement de l'éolien industriel est considéré comme incompatible avec les objectifs de préservation des paysages identitaires de la Brenne".*

## **2 - Proposition sur le photovoltaïque**

*« Installer avec précaution la production d'énergie photovoltaïque en fonction du schéma de développement des énergies renouvelables :*

- Privilégier le photovoltaïque sur toitures des bâtiments industriels et agricoles existants et sur ombrières des parkings ; être exigeant et proposer des principes d'intégration qui prennent en compte à la fois la modification apportée sur la toiture du bâtiment et l'environnement des bâtiments.*
- Accompagner un modèle agri voltaïque respectueux des enjeux agricoles, de la biodiversité et des paysages :*
  - privilégier les projets collectifs, expérimenter de nouveaux modèles*
  - garantir un projet agricole viable et pérenne, assurant la transmission des exploitations*
  - s'assurer que les projets sont exemplaires dans leur prise en compte de la biodiversité et des paysages. »*

Merci à tous de respecter les installations et la propreté des terrains de loisirs en particulier en bord de rivière : Bon été.

Jean Sécheresse

# SOMMAIRE

---

- Informations communales .....3
- Séances du conseil municipal .....4 à 10
- Néons en bref ..... 11
- Histoire locale .....12 à 14
- Le coin des associations .....15 à 21
- Vie pratique.....22 à 32
- Numéros utiles.....33

# INFORMATIONS COMMUNALES

---

## MARCHE CAMPAGNARD 2023

- Néons sur Creuse -

\*\*\*\*\*

Pain/Pizza cuits au four à bois  
Produits fermiers



Le dimanche tous les quinze jours de 9 H30 à 12 H  
du 18 juin au 27 août 2023

| Dates | Juin | Juillet     | Août    |
|-------|------|-------------|---------|
|       | 18   | 2 - 16 - 30 | 13 - 27 |

Réservation à la Mairie de Néons sur Creuse au  
02.54.37.53.56

Manifestation organisée par l'Association touristique de Néons sur Creuse

# SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

## Procès-verbal de séance du conseil municipal du 30 novembre 2022

Etaient présents : Mmes Canet Nadine et Gardien Raymonde, MM. Chaigneau Guy, Champigny Daniel, Gommier Guillaume, Mauduit Michel, Neuvy François, Perry Antony, Poteloin Stéphane et Trabach Franck.

Excusé : M. Sécheresse Jean

Secrétaire de séance : Trabach Franck

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

### Réunions extérieures :

- Symctom : Retard sur la mise en place de la redevance incitative. L'année 2024 sera l'année de transition pour mise en application définitive 2025.

- Conseil d'école : Révision du règlement intérieur  
Point sur les activités et sorties.

### - Conseils communautaires (Communauté de Communes) :

21 septembre : - Désignation de deux membres pour siéger à la CLECT.

- Réflexion en cours sur l'évolution du financement de l'école privée du Blanc.

- La CdC demande une délibération sur le principe de réversion de la partie communale de la taxe d'aménagement. Elle ne collectera que la partie des taxes provenant des zones économiques laissant le solde aux communes.

9 novembre : - Révisions des différents tarifs d'activités au sein de la CdC.

- Demande de dérogation d'ouvertures dominicales par les commerçants du Blanc afin de passer de 5 à 12 dimanches par an.

- 6 communes vont bénéficier du fonds d'investissement dont Néons pour les travaux de la salle des associations.

### - Syndicat des eaux :

- Point sur les travaux de Nesmes

- Mise en service du forage des Menottes à Saint Hilaire sur Benaize.

### Délibérations :

- Délibération prise et approuvée à l'unanimité d'annuler la délibération N°2022-19 portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

- Délibération prise et approuvée à l'unanimité pour une participation de 20 € aux frais de chauffage pour les cours de yoga dans l'ancienne école pour la période du 15 octobre au 15 avril.

- Délibération prise et approuvée à l'unanimité concernant la prise en charge d'une partie de la complémentaire obligatoire de la protection sociale des agents communaux, la participation est fixée à 15€/agent/mois pour la prévoyance et 20€/agent/mois pour la santé.

- Délibération prise approuvée à l'unanimité pour le principe de reversement de 100 % de la part communale de taxe d'aménagement à la Communauté de Communes pour les projets réalisés au sein des zones d'activités économiques gérées par la Communauté de Communes ainsi que pour tous les autres projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par celle-ci, ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Situation budgétaire :** Surtout marquée par l'augmentation du coût de l'énergie.

**Arbre de Noël :** En raison des travaux en cours sur la salle des associations, il se déroulera à l'ancienne école le dimanche 18 décembre avec la prestation d'un conteur pour une trentaine d'enfants concernés.

Pour les seniors, les colis seront distribués à partir du 18 décembre.

**Questions diverses :**

- Des plantations ont été réalisées sur le terrain communal à côté des ateliers Duo.
- Le chantier de toiture est en cours sur la salle des associations.
- Travaux d'installation de la fibre en cours de finalisation.
- Le chemin de la Camusetterie a été remis en état suite à l'exploitation de parcelles de bois.
- La Communauté de Communes s'étant équipée d'un lamier « léger » de débroussaillage, pourrait en faire bénéficier les communes avec un tarif adapté.
- Monsieur Champigny informe le conseil municipal du courrier de Mme Marie-Hélène BOIREAU concernant la parcelle ZH0018 appartenant à la commune.  
Mme BOIREAU est propriétaire de la parcelle ZH0081 qui entoure la parcelle ZH0018.  
Il indique que la parcelle ZH0018 fut concédée gratuitement à la commune par M. BAUDUSSEAU, grand-père de Mme BOIREAU, pour y implanter le puits qui desservait en eau potable le hameau de la Carlière.  
Il est proposé au conseil de céder gratuitement la parcelle ZH0018 à Mme BOIREAU.  
Monsieur Champigny se retire du vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Donne son accord pour céder gratuitement la parcelle ZH0018 d'une superficie de 80 m<sup>2</sup> à Mme Marie-Hélène BOIREAU.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du vendredi 20 Janvier 2023**

Lieu : Salle du conseil

Début : 20h00

Etaient présents : Mme Gardien Raymonde, MM. Chaigneau Guy, Champigny Daniel, Gommier Guillaume, Mauduit Michel, Neuvy François, Poteloin Stéphane et Sécheresse Jean.

Excusés : Mme Canet Nadine pouvoir à M. Sécheresse, MM. Perry Antony, Trabach Franck.

Secrétaire de séance : Gommier Guillaume

**Présentation de la ressourcerie :**

Monsieur Marie Marc et Monsieur Fraikin Guy ont présenté au conseil municipal un projet de création d'une petite ressourcerie sur le lieu-dit Mallet.

En partant du constat que de nombreux objets sont jetés alors qu'ils pourraient obtenir une seconde vie, le but d'une ressourcerie est un lieu d'échange où l'on dépose et on prend ce que l'on veut (à l'image des boîtes à livres).

Les objets concernés sont divers tels que déco, jouets, outils, livres, vêtements ....

Il ne s'agit en aucun cas d'une déchetterie.

Cette expérimentation serait soutenue par l'association Réparlab pour l'assurance et gérée par Messieurs Marie et Fraikin.

Il s'agit d'une première approche pour une demande d'autorisation d'installation sur un terrain communal au lieu-dit Mallet ainsi qu'une subvention pour la construction du local.

Un courrier de l'association devra être adressé à la mairie pour la demande de subvention.

### **Approbation du dernier compte rendu :**

Le compte rendu est approuvé à la majorité sous réserve de modifications :

- La date du conseil n'est pas le 20 Novembre mais le 30
- M. Champigny n'a pas pris part au vote pour la cession de la parcelle à Mme Boireau pour raisons personnelles.

### **Réunions extérieures :**

- CdC : Présentation d'Initiative Brenne, Présentation d'Intramuros, Présentation du site de l'école de Néons
- Conseil communautaire : Attribution de la DETR
- PNR : Révision de la Charte

### **Délibérations :**

- Délibération ouvrant les crédits d'investissements à hauteur de 25% des crédits votés en 2022 approuvée à l'unanimité.
- Délibération de fermeture du poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe suite au départ en retraite de l'agent communal au 1<sup>er</sup> avril 2023 approuvée à l'unanimité.
- Délibération de création de poste d'adjoint technique territorial suite à vacance d'emploi sur poste permanent approuvée à l'unanimité.
- Délibération pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie préventive avant le vote du nouveau budget approuvée à l'unanimité.

### **Situation Budgétaire :**

La situation budgétaire est bonne et en adéquation avec le budget voté.

### **Information renonciation droit de préemption :**

La commune a été sollicitée pour 6 demandes, toutes renoncées.

### **Questions diverses :**

Mme Gardien nous a présenté les frais relatifs à la période de Noël qui s'élèvent à 2 579,42 € répartis de la manière suivante :

- 535,92 € pour le Noël des enfants, le spectacle est pris en charge par le CMA
- 1 801,50 € pour les colis des personnes âgées
- 242 € pour les colis du personnel communal

M. Neuvy nous indique que le débroussaillage de la commune est terminé pour un total de 75 heures au taux horaire HT de 53 €.

M. Neuvy nous informe de problèmes techniques sur le tracteur nécessitant une révision.

Lieu : Salle du conseil, mairie de Néons sur Creuse

Début : 20h30

Etaient présents : Mme Canet Nadine, Mme Gardien Raymonde, MM. Chaigneau Guy, Champigny Daniel, Gommier Guillaume, Mauduit Michel, Neuvy François, Poteloin Stéphane, Trabach Franck et Sécheresse Jean.

Excusés : M. Perry Antony.

Secrétaire de séance : Sécheresse Jean

**Approbation du dernier compte rendu :**

- Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**Réunions extérieures :**

- CdC : Présentation du rapport d'orientation budgétaire les conseillers ayant reçu le document complet préalablement.
- PNR : Révision de la Charte en cours et présentation du compte administratif 2022 et du budget 2023, le document complet voté en comité syndical ayant été transmis aux conseillers municipaux.
- Agir en Cœur de Brenne : fermeture de la laverie le 07/03/2023 et augmentation du prix des repas fixé à 9,80€.
- SYMCTOM : débat d'orientation budgétaire et élection du 2° vice-président.
- Coordination gérontologique : mise à disposition en mairie d'un formulaire d'identification de patients sans médecin traitant.
- Syndicat du collège : vote du compte administratif 2022 et du budget 2023 ainsi que la participation de communes pour 2023 ; mise en place d'une journée de cohésion pour les classes de 6° avec course d'orientation au parc de Beauval.
- Syndicat des Eaux : augmentation du coût d'électricité de 140 000€ à 300 000€ en 2023 ; réflexion sur la notion de consommation dégressive à revoir pour l'avenir.

**Délibérations :**

- Délibération à l'unanimité, fixant les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023 :

|                                                 |        |
|-------------------------------------------------|--------|
| Taxe foncière bâties (TFB)                      | 23,22% |
| Taxe foncière non bâties (TFNB)                 | 22,33% |
| Taxe d'habitation résidences secondaires (THRS) | 10,33% |
- Délibération à l'unanimité autorisant monsieur le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles.
- Délibération pour l'achat de service auprès d'Idées en Brenne pour un contrat de 20H hebdomadaires sur 3 mois.
- Délibération pour participation au Fonds de Solidarité Logement (283,86€) et au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (12,60€).



## Compte Administratif et Budget :

Le compte administratif 2022 et le budget prévisionnel 2023 ont été votés à l'unanimité selon les modalités suivantes

| Budget réalisé 2022         |                             |                                    |                   |
|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------------|-------------------|
| Fonctionnement              |                             | Investissement                     |                   |
| cpté                        | Dépenses en Euros           | cpté                               | Dépenses en Euros |
| 60 achat                    | 30 664,29                   | 001 Résultat antérieur             | 0,00              |
| 61 Service ext              | 28 806,03                   | 16 Remb emprunt                    | 22 165,70         |
| 62 Autres services          | 8 401,74                    | 20 Immo incorporelles              | 0,00              |
| 63 Impôts                   | 2 834,19                    | 23 Travaux                         | 31 029,82         |
| 64 Charges personnel        | 80 855,74                   |                                    |                   |
| 65 Autres charges           | 33 337,74                   |                                    |                   |
| 66 Charges financières      | 1 066,70                    |                                    |                   |
| 67 Valeurs immo cédées      | 0,00                        | 21 Matériels et amngt              | 15 828,87         |
| 68 Dotation amort           | 16 820,64                   |                                    |                   |
| 73923 Reversement sur FNGIR | 12 969,00                   |                                    |                   |
| sous total                  | 215 756,07                  | 211 Achat terrain                  | 0,00              |
| 023 Virt à sect° invest     | 0,00                        | 19 plus ou moins values / immo     | 0,00              |
| 022 Dépenses imprévues      | 0,00                        | Sous Total exercice                | 68 524,39         |
| Total                       | 215 756,07                  | RAR N-1                            | 11 000,00         |
|                             |                             | 020 Dépenses imprévues (Équilibre) |                   |
|                             |                             | Résultat                           | 69 970,82         |
| cpté                        | Recettes en Euros           | cpté                               | Recettes en Euros |
| 64 Remb sur salaire         | 1 379,62                    | 001 Résultat antérieur RA          | 34 525,37         |
| 70 Produits des services    | 1 776,20                    | 1068 Besoin de financement BF      | 0,00              |
| 73 Impôts et taxes          | 113 692,61                  | 10 Rbt FCTVA+ autres 10            | 4 020,51          |
| 74 Dotations                | 127 396,39                  | 13 Divers subventions              | 14 239,70         |
| 75 Revenus immeubles        | 16 525,37                   | 16 Emprunt                         | 0,00              |
| 76 Produits financiers      | 0,51                        | 19 plus ou moins values            | 0,00              |
| 77 Produits exceptionnels   | 0,00                        | 2..                                | 0,00              |
| 79 Autres produits          | 0,00                        | 28 Amortissements                  | 16 820,64         |
| sous total                  | 260 770,70                  | Sous Total exercice                | 35 080,85         |
| 002 Résultats antérieurs    | 24 526,24                   | Sous Total exercice + BF + RA      | 69 606,22         |
| Total                       | 285 296,94                  | 021 Virement de sect° Foncti       | 0,00              |
|                             |                             | RAR N-1                            | 364,60            |
|                             |                             | Total                              | 69 970,82         |
| D                           | 215 756,07                  | D                                  | 68 524,39         |
| R                           | 260 770,70                  | R                                  | 35 080,85         |
| A Résultat de l'année       | 45 014,63                   | B Résultat de l'année              | -33 443,54        |
|                             | Résultat de l'exercice      |                                    | 11 571,09         |
| Total D                     | 284 280,46                  | Total R                            | 295 851,55        |
| D                           | 215 756,07                  | D                                  | 69 970,82         |
| R                           | 285 296,94                  | R                                  | 69 970,82         |
| Résultat global de l'année  | 69 540,87                   | Résultat global de l'année         | 0,00              |
|                             | Résultat clôture de l'année |                                    | 69 540,87         |

## Budget prévisionnel 2023

| Fonctionnement |                        |            | Investissement |                                |            |
|----------------|------------------------|------------|----------------|--------------------------------|------------|
| cppte          | Dépenses               | en Euros   | cppte          | Dépenses                       | en Euros   |
| 60             | achat                  | 42 200,00  | 001            | Résultat antérieur             | 0,00       |
| 61             | Service ext            | 88 350,00  | 16             | Remb emprunt                   | 23 450,00  |
| 62             | Autres services        | 12 500,00  | 20             | Immo incorporelles             | 0,00       |
| 63             | Impôts                 | 3 100,00   | 23             | Travaux                        | 25 000,00  |
| 64             | Charges personnel      | 82 850,00  |                |                                |            |
| 65             | Autres charges         | 35 150,00  |                |                                |            |
| 66             | Charges financières    | 1 400,00   |                |                                |            |
| 67             | Valeurs immo cédées    | 0,00       | 21             | Matériels et amngt             | 19 719,46  |
| 68             | Dotations amort        | 13 000,00  |                |                                |            |
| 73923          | Reversement sur FNGIR  | 13 069,00  | 211            | Achat terrain                  | 0,00       |
|                | sous total             | 291 619,00 | 19             | plus ou moins values / immo    | 0,00       |
| 023            | Virt à sect° invest    | 20 267,44  |                | Sous Total exercice            | 68 169,46  |
| 022            | Dépenses imprévues     | 0,00       |                | RAR N-1                        | 73 021,17  |
|                |                        |            | 020            | Dépenses imprévues (Équilibre) | 0,00       |
|                |                        |            |                | Résultat                       | 141 190,63 |
|                | Total                  | 311 886,44 |                |                                |            |
| cppte          | Recettes               | en Euros   | cppte          | Recettes                       | en Euros   |
|                |                        |            | 001            | Résultat antérieur RA          | 1 081,83   |
| 64             | Remb sur salaire       | 200,00     | 1068           | Besoin de financement BF       | 37 728,44  |
| 70             | Produits des services  | 13 620,00  | 10             | Rbt FCTVA+ autres 10           | 19 402,02  |
| 73             | Impôts et taxes        | 116 000,00 | 13             | Divers subventions             | 3 500,00   |
| 74             | Dotations              | 135 254,01 | 16             | Emprunt                        | 12 000,00  |
| 75             | Revenus immeubles      | 15 000,00  | 19             | plus ou moins values           | 0,00       |
| 76             | Produits financiers    | 0,00       | 2..            |                                | 0,00       |
| 77             | Produits exceptionnels | 0,00       | 28             | Amortissements                 | 13 000,00  |
| 79             | Autres produits        | 0,00       |                | Sous Total exercice            | 47 902,02  |
|                | sous total             | 280 074,01 |                | Sous Total exercice + BF + RA  | 86 712,29  |
| 002            | Résultats antérieurs   | 31 812,43  | 021            | Virement de sect° Fonctiont    | 20 267,44  |
|                |                        |            |                | RAR N-1                        | 34 210,90  |
|                | Total                  | 311 886,44 |                | Total                          | 141 190,63 |

Le compte administratif 2022 laisse, en intégrant les résultats antérieurs et les RAR (restes à réaliser prévus au budget sur une année mais réalisés sur l'année suivante), globalement un excédent de 69 540 €.

Le budget prévisionnel 2023 est équilibré en fonctionnement à hauteur de 311 886€, et à 141 190€ en investissement.

L'augmentation des dépenses en fonctionnement par rapport à l'année précédente est due aux travaux de réfection de voirie prévus.

### Information renonciation droit de préemption :

La commune a été sollicitée pour 4 demandes, toutes renoncées, concernant des parcelles cadastrées C0069-C0070 situées à Le Village ; C0354 située à 15 Petit Roche ; D0096 et D0099 situées 15 rue des Gabelous ; C0007 et C0008 situées 2 et 4 rue St Vincent.

### **Questions diverses :**

- Les tarifs de location de la salle des Associations ont été modifiés comme suit dans le tableau :

|                                                 | <b>Habitants de la commune</b> | <b>Hors commune</b> |
|-------------------------------------------------|--------------------------------|---------------------|
| Salle ½ journée                                 | 25,00 €                        | 35,00 €             |
| Salle journée complète                          | 35,00 €                        | 50,00 €             |
| Salle week-end                                  | 112,00 €                       | 160,00 €            |
| Cuisine ½ journée ou journée complète           | 10 €                           | 10 €                |
| Cuisine week-end                                | 24,50 €                        | 35,00 €             |
| Vaisselle                                       | 17,50 €                        | 25,00 €             |
| Forfait chauffage ½ journée ou journée complète | 40,00 €                        | 40,00 €             |
| Forfait chauffage week-end                      | 60,00 €                        | 60,00 €             |

- M. Neuvy nous indique les montants des devis pour la réfection de la route communale dite du Sangar.

- La désignation du référent déontologique est assurée par la Communauté de Communes Brenne val de Creuse.

# NEONS EN BREF

## Gîtes communaux

Les gîtes se composent de 2 chambres pour une capacité d'accueil de 5 à 6 personnes (1 chambre avec lit 2 pers. et 1 chambre avec lit 2 pers. et 2 lits 1 pers. superposés), salon-séjour-cuisine, salle de bain et WC.

### TARIFS :

- Du 16 avril au 15 octobre :    la nuit            70 €  
                                                          la semaine    350 €
  
- Du 16 Octobre au 15 avril :    la nuit            75 €  
                                                          la semaine    375 €

Ces prix comprennent toutes les charges.

Deux chèques de caution sont demandés à la signature du contrat de location.

(50 € pour le ménage et 150 € pour le matériel)

Le gîte de l'ancienne école est destiné en priorité à la résidence d'artistes et ne peut être réservé plus de 2 mois avant la date de location.



# HISTOIRE LOCALE

## La scolarité à Néons-sur-Creuse

### CHRONOLOGIE

**1844** : c'est l'année où la commune de Néons reçoit un instituteur avec M. Thiennet.

« Néons est une commune privée d'instituteur depuis longtemps. Les enfants ne reçoivent plus d'instruction, on les envoie à Tournon. »

13 élèves viennent gratuitement à l'école. L'instituteur perçoit 200 F par garçon et 100 F pour une fille en 1850, plus une indemnité de logement.

**1863** : prix à payer pour les élèves : plus de 7 ans 12 F, moins de 7 ans 9 F. Abonnement annuel : plus de 7 ans 12 F, moins de 7 ans 1,50F.

Les bâtiments sont des locaux loués à divers habitants de la commune. 120 F.

**1868** : on construit l'école de garçons sur la route de Vicq, face à la vieille croix. Elle était prévue depuis 1854. Achat du terrain 2800 F, construction des bâtiments pour 621,86 F, subvention de l'Etat 1000 F et un emprunt.

Cette même année, obligation pour la commune (qui a plus de 500 habitants) d'avoir une école de filles. Elle sera créée en 1872. Le maire s'était d'abord adressé aux sœurs de la congrégation de St Martin « mais les obligations que la supérieure voulut imposer à la commune au sujet du personnel, de la literie et de la lingerie à l'usage des deux sœurs prévues » firent que le maire abandonna le projet. On choisit Mlle Céline Chaboisseau, 22 ans qui était disponible. L'école se tenait dans un local loué à M. Vincent Baudon.

L'école de filles sera construite en 1894/1895 sur la route de Mallet, au bord du ruisseau, sur un terrain acheté à la famille Deslandes.

Architecte M. Létang, entrepreneur M. Guillemot de Mérigny - Coût 12 447,90 F plus le terrain et le mobilier. Subvention du département 15 500 F.

**En 1946** l'ancienne école de garçons devient une salle de réunions et l'école des filles devient mixte. « Ecole en bon état. Petite école convenable qui ne demande que de l'entretien, avec un terrain de jeux, sautoir, portique et poteau de basket. Logement de 4 pièces avec cave, bûché, buanderie. »

### Instituteurs :

1844 : Victor Thiennet

1849 : Vincent Beaudon

1893 : Auguste Négrier

1898 : Auguste Tréguier

1905 : M. Laurent

1913 : Jean Baptiste Moreau

1919 : Joseph Faure

1945 : M. Marsaud

1947 : Michel Gateau

Vincent Baudon sera nommé instituteur à Néons en 1849, alors qu'il avait 18 ans et y restera jusqu'à son décès en 1896. Il exerça à Néons pendant 45 ans. Le conseil municipal vota 50 F à sa veuve.

### Institutrices :

1876 : Marie Célestine Chaboisseau

1877 : Mme Brunet

1878 : Mlle Pernet

1881 : Mme Pinon (suppléante)

1884 : Angèle Boulade et Mlle Coutureau  
1885 : Bonnet née Autour Marie  
1901 : Mme veuve Lacoste née Sainson  
1902 : Marie Louise Autour  
1905 : Mme Laurent  
1919 : Marie Faure  
1945 : Mme Garsaud

Le couple Faure, instituteurs arrivés en 1919, va prendre sa retraite le 8 avril 1945 et s'installera à Tournon St Pierre, route d'Yzeures.

L'école était un foyer de propagation des maladies. En 1886 trois enfants fréquentant l'école de Néons décèdent du croup, alors que plusieurs autres sont atteints d'angines graves. Puis l'école sera fermée un mois pour une épidémie de diphtérie. En 1909 il y eut trois cas de scarlatine.

L'absentéisme est très courant :

1880 « *ce sont surtout les travaux agricoles, ramassage des pommes de terre, épandage de fumier, les vendanges en octobre et la garde des bestiaux qui vident les bancs de l'école* ».

1884 « les enfants des écoles sont absents environ trois mois, dès juin travaux importants, fourrage et moisson. A la mauvaise saison, chemins impraticables ».

1902 « *les élèves manquent l'école 3 mois (avril, mai, juin) et se font porter malade. Un est domestique et serait certainement renvoyé s'il fréquentait l'école* ».

## COEDUCATION :

Problème qui va diviser la commune, alors que c'était tout simplement la mixité dans les écoles qui était visée. Le clergé considérait qu'il était indécent de mettre des garçons et des filles de plus de 7 ans ensemble.

Les lois scolaires de Jules Ferry tentaient d'établir l'enseignement obligatoire et gratuit pour les élèves de 6 à 12 ans et neutre du point de vue religieux.

Dans notre contrée on votait pour le conservatisme qui promettait l'ordre et la paix. Si la droite avait perdu le pouvoir politique, elle conservait une influence sociale par sa fortune et son prestige. L'Eglise n'était plus une force politique, mais une puissance sociale.

La place de l'Eglise dans l'enseignement était grande, surtout dans le primaire. La classe commençait et se terminait par la prière, on y enseignait le catéchisme et l'histoire sainte. Cela était très mal supporté par les jeunes instituteurs. Cela se terminera par la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905, avec les luttes d'arrière-garde des conservateurs.

Ce furent toujours des châtelains conservateurs qui furent à la tête de la commune de Néons durant ces années. Avec la collaboration du curé, ils firent tout leur possible pour gêner les enseignants et le bon fonctionnement de l'école.

**1891** : 41 garçons et 50 filles sont scolarisés, mais la commune n'a plus d'argent pour ses écoles. Elle a préféré réparer l'église et reconstruire le clocher.

**1893** : le nouvel instituteur M. Négrier « à son arrivée en septembre, a trouvé son logement dans un état déplorable de malpropreté repoussante ».

**1898** : problèmes entre le curé Surget et l'instituteur Tréguier. Les élèves arrivent tous les jours en retard à l'école. Le curé et le maire déclarent « que les enfants s'amuse en route après le catéchisme et ne mettent pas plus d'une minute pour rentrer de l'église à l'école. L'instituteur répond « qu'après le catéchisme le curé leur fait ensuite entendre la messe ». L'année suivante, l'archevêque de Bourges s'engage à ce que les enfants qui fréquentent le catéchisme n'arrivent plus en retard. La rentrée des classes est fixée à 8h12.

**1912** : Jean Keller est élu maire et il va se montrer particulièrement arrogant. Il avait déjà ouvert une école congréganiste à Tournon St Martin dirigée par Zélia Dislaire (dite sœur Ste Suzanne). Elle comprenait deux classes, une mixte pour les enfants de moins de 7 ans et une classe pour les filles de 7 à 12 ans. Elle fonctionnera de cette façon jusqu'en 1961.

Le maire écrit au sujet de l'étroitesse des classes « si les garçons sont plus serrés l'hiver, ils se tiennent chaud. Il ne manque pas d'air dans nos campagnes ».

En septembre le secrétariat de mairie n'est plus tenu par l'instituteur, mais remplacé par le curé. « *Comme il est incapable de ne faire aucune écriture, c'est son domestique, âgé de 18 ans, qui remplit les fonctions* » écrit l'instituteur.



**1913** : comme l'école de garçons n'est pas vaste et basse de plafond, l'éducation nationale propose de transformer l'école de filles en groupe scolaire. Refus de la municipalité « qui n'admet pas que les petites filles et les petits garçons puissent jouer ensemble dans la cour de récréation. »

Le président de l'Amicale des instituteurs écrit : « le maire de Néons est un ennemi de l'école publique et il soutient et subventionne l'école privée de Tournon. »

**1914** : rapport de l'inspecteur d'académie du 15 décembre relatif à l'insuffisance du local de l'école de garçons. Réponse de Jean Keller « *comme l'école des filles reçoit 24 élèves et celle des garçons 40, la solution est de changer l'affectation des écoles* ».

**1919** : le nouvel instituteur M. Faure demande l'avis du conseil municipal sur la coéducation. Réponse : « *le conseil à l'unanimité est d'avis que la séparation des sexes doit être rigoureusement maintenue* ».

**1920** : l'école des filles ne compte que 30 élèves, mais de nombreux enfants fréquentent l'école libre de Tournon qui appartient à M.Keller.

**1921** : le conseil municipal refuse la coéducation.

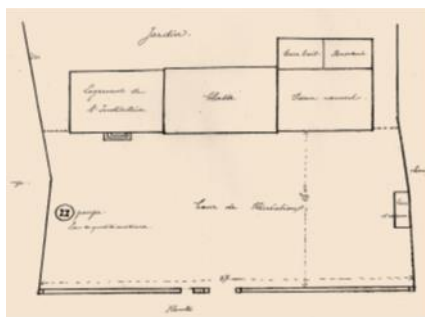
**1924** : un référendum sur la coéducation est organisé par M. Keller. Le garde-champêtre passe chez les habitants de la commune et fait signer les parents des élèves. L'avis est largement favorable à la coéducation, mais le maire pense que les personnes consultées n'ont pas compris le sens de la question posée. L'enquête est annulée et le conseil municipal rejette, à l'unanimité moins une voix, la réforme.

**1933** : le 12 décembre, nouveau vote négatif sur la coéducation, 6 voix contre 2. L'inspecteur souhaitait regrouper les deux écoles.

**1946** : l'école des filles est aménagée en école mixte après 55 ans de tracasseries.



*Ecole des filles*



*Plan de l'école des filles*



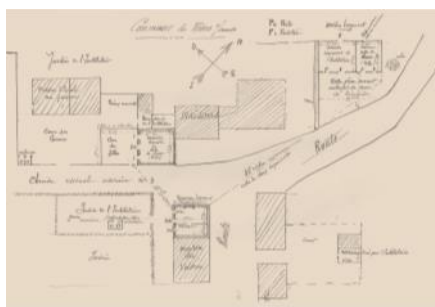
*Ecole des garçons*



*Plan de l'école des garçons*



*Logement de l'institutrice*



*Plan du quartier de la vieille croix*

# LE COIN DES ASSOCIATIONS

---



Association  
Culture  
Et  
Loisirs

3 place des Marronniers  
36220 Néons sur Creuse  
Tél: 07 81 03 12 51

Studieuse, l'ACEL a profité de la période hivernale pour avancer dans ses projets.

Deux pièces sont actuellement en travail : « Confession d'un chasseur d'opium » d'après un texte de Nick Tosches et « Un air de Famille » d'Agnès Jaoui et Jean-Pierre Bacri.

L'atelier d'écriture proposé aux adhérents de l'association et accompagné par l'écrivaine Barbara Constantine se montre fructueux. Plusieurs sketches ont déjà vu le jour. Ce travail pourrait être la base d'un café-théâtre futur...

L'équipe du récital Gaston Couté s'est offert une résidence à l'Ecole, le temps d'un week-end de printemps, pour dépoussiérer son spectacle mis de côté depuis le confinement. La présentation du travail en sortie de résidence a attiré plus d'une quarantaine de personnes.

L'ACEL a pris pour décision d'organiser la huitième édition de son festival « Néons sur Scènes » qui aura lieu les 14 et 15 août 2024. Les réunions d'organisation ont commencé afin d'en définir la programmation.

L'ACEL vous souhaite de passer un très bel été et vous donne rendez-vous en septembre...



Messagerie : [aceltheatre@free.fr](mailto:aceltheatre@free.fr) Site : [www.acel.free.fr](http://www.acel.free.fr)  
Page facebook : <https://www.facebook.com/AcelTheatre>



# ASSOCIATION TOURISTIQUE

## **COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION TOURISTIQUE DU 04.03.2023 à 17h30**

### Etaient présents :

Mmes BAILLY Fanny, CANET Nadine, GUIMAS Yvelise, VEZES Anne-Marie.  
Mrs BAILLY Franck, CHAMPIGNY Daniel, GUIMAS Alain, SECHERESSE Jean,  
Etait excusé : CHAMPIGNY Hubert :

### Avaient envoyé un pouvoir :

M.LEGOUX Bernard, Mme SECHERESSE Françoise,

### Etaient absents :

Mmes JOURDAN-BARRY Daly, LISSONNET Christiane, ROQUES Claire,  
Mrs. GIRAUD Bruno, PAQUET Thomas

### **Constitution du bureau :**

Mme Anne Marie VEZES Présidente  
Mme Fanny Bailly Trésorière, Mme Nadine CANET Secrétaire.  
Le bureau est reconduit à l'unanimité.

### **AMV présente le rapport moral.**

Commencées le jour de l'Ascension avec l'inauguration de l'exposition des Bâches,  
l'Association a effectué huit fournées de pain/pizza cette année avec un succès croissant.

Il est rappelé :

- que le four reste à la disposition des habitants de Néons et amis pour faire cuire, après nos deux fournées (soit vers 11h) leurs poulets, tartes, pains, etc...
- que la réservation des pains et pizzas en Mairie est impérative pour la bonne gestion de l'animation.
- La projection sur la Jordanie organisée par JC Contant a rassemblé une vingtaine de personnes satisfaites de leur soirée.

### **AMV présente le rapport financier :**

La vente de pain/pizza a rapporté environ 900€ cet été ;

La vente des livres de M. Plaux « Histoire du Pays Tournonais, 1789-1815 », de M. Colon « Quand la Brenne était romaine », des « Chroniques de Néons sur Creuse » nouvelle version, et le livret « circuits du patrimoine » a rapporté environ 70 €.

Les livres et livrets de panneaux sont en vente à la Mairie de Néons sur Creuse.

L'Exposition a coûté un peu plus de 1200 €, les aides et subventions diverses ayant rapporté un peu plus de 1500 € ;

**Les comptes de l'année 2022 sont validés par l'Assemblée Générale avec un solde positif sur le compte courant.**

Association touristique de Néons sur Creuse  
Siège : Mairie. Place des marronniers. 36220. Néons sur Creuse  
Fax : 02.54.37.92.20

## **PROJETS :**

L'Association continuera cette année à faire cuire du pain et des pizzas, fournis par le boulanger de Tournon St Martin, au four banal dans le jardin de la cure de 9h à 12h aux dates suivantes : **18/06, 02/07, 16/07 et 30/07, 13/08 et 27/08.**

Le petit marché qui s'est développé autour du pain (les légumes de Maxence, le miel de Guy, les produits artisanaux des femmes sénégalaises), sera aux rendez-vous aux mêmes dates.

L'Association donnera suite à l'Exposition de bâches en reprenant tous les tirages disponibles, elles seront réparties dans le bourg et (1 ou 2) implantées sur Mallet, La pièce d'Auge et Thais.

La bâche présentant la vue de la commune par drone, restera en place devant la Mairie et sera offerte à la municipalité.

Est également voté par l'AG le don de la bâche 'vue du four' aux potiers pour renforcer leur publicité dans le village en supplément du lutin sur la place des marronniers.

On doit renforcer la publicité pour la vente des livres et livrets, et donc, préparer des affiches et mieux les répartir dans les différents sites d'affichage sur la commune.

Quelques suggestions sont faites en matière de projets, l'Association prêtant main forte aux organisateurs :

- Projection de films/diapos par Jean Charles Contant à l'ancienne école, envisagée pour l'automne : **projection sur la Patagonie le 05.11 à 17h30**
- La municipalité souhaitant faire éditer une carte de la commune précisant le nom de tous les chemins et lieux dits, l'Assemblée décide de financer ce projet à hauteur du devis de « a2c.com » d'un montant de 541.20€.
- Le renouvellement de « l'opération tracteurs » est évoqué, Jean Secherresse contactera Patrick Bidaut pour fixer une date en été.
- Un concours de labour fait partie également des projets.

Pas de questions diverses, la séance est levée à 18h30

**NEONS-SUR –CREUSE le 05 mars 2023**

**La Présidente : Anne Marie VEZES**



## Des Nouvelles d'AnimaNéons...

Le concert du Printemps des Cerises est tout juste fini, nous préparons déjà la **17<sup>ème</sup> Fête de la marionnette qui aura lieu les 11, 12 et 13 Août** dans le centre bourg et dans l'ancienne école.

Il y aura des spectacles pour les tout-petits **dès 1 an** et pour les grands, y compris **les parents**, les grands-parents et **tout le reste de la famille** !

Au programme de cette 17<sup>ème</sup> édition : des **spectacles en salle et en extérieur**, des **vélos à plumes**, de la **fabrication** de marionnettes et des **grands jeux en bois**... !

Bref de quoi passer un bon week-end en famille ou entre copains !

Et si vous avez du temps et l'envie de participer à ce projet associatif festif et culturel, rejoignez-nous !

Pour nous contacter et/ou réserver : [contact@fetemarionnette.org](mailto:contact@fetemarionnette.org) ou 06.52.11.31.35.



Association AnimaNéons – 1 Place des Marronniers – 36330 Néons-sur-Creuse –  
[www.fetemarionnette.org](http://www.fetemarionnette.org)  
Retrouvez-nous également sur Instagram et Facebook.





La Zik des Muses continue sereinement ses activités parmi divers groupes : Cotton Field's, Louisiana Mambo qui a été présent le 02 juin 2023 à Blues Avoilles lors d'une représentation-concert pour les écoles, Lil Red & the Roaster principalement et quelques autres ponctuellement à La P'Art-Queterie de Fresselines dans la Creuse.

La Zik des Muses va collaborer à un nouveau projet qui devrait voir le jour d'ici la fin de l'année ou au plus tard début 2024. Pour le moment il est à l'étude et je ne peux vous en dire plus.

Alors d'ici là, la Zik des Muses vous souhaite un bel été 2023

La Présidente  
Mme Françoise BAILLY



Familles Rurales Néons-Lurais-Preuilly fusionne avec Familles Rurales de Tournon et la nouvelle association devient **Familles Rurales des Deux Ponts**.

Rien n'est changé pour les adhérents ni pour les bénéficiaires du Maintien à domicile, ni pour les aides à domicile. Les membres du bureau de notre association ont été élus au nouveau Conseil d'administration de la nouvelle association. Notre Attachée Technique cantonale est toujours

Mme Nathalie PROD'HOMME LOGÉ

Responsable de secteur

30 Place du Champ de foire 36220 MARTIZAY

nathalie.prodhomme@famillesrurales.org (02.54.39.35.79/06.31.09.28.02)



Le club de badminton BAD TOURNON 36, vous accueille le mardi et vendredi soir de 19h30 à 21h30, au gymnase de Tournon-Saint-Martin, afin de partager un moment convivial autour du filet.

Si vous avez 16 ans et plus, notre club vous invite à venir découvrir ce sport. Deux séances de découverte vous sont proposées, si cette activité vous intéresse, l'adhésion annuelle est de 35€.

Plaisir, détente et bonne humeur sont au rendez-vous alors n'hésitez pas à venir partager de bons moments !



**Pour nous contacter :**

Mail du Club : [badtournon36@gmail.com](mailto:badtournon36@gmail.com)

Le Président : BILLARD Marc 06.30.68.32.09

La Secrétaire : BALIGAND Marion 07.77.98.38.65



## Judo Club Tournon Saint- Martin



Pour cette nouvelle année sportive, le judo club Tournon Saint- Martin compte 49 licenciés : 33 licenciés judo et 16 licenciés Taïso.

### Les cours de judo se déroulent le samedi matin

9h30- 10h30 : éveil judo (2017-2018-2019)

10h30- 11h30 : sous-poussins (2015-2016), poussins (2013-2014)

11h30-12h30 :benjamins (2011-2012), minimes (2009-2010)

11h30-13h :cadets (2006-2007-2008), junior (2003-2004-2005)



Nous avons participer au forum des associations en septembre 2022 à Tournon Saint-Martin



Depuis septembre Marie- Pierre vous accueille dans la bonne humeur

le mardi de 20 h 15 à 21 h 45.

Au programme : Echauffement- renforcement musculaire- cardio- étirements- relaxation.

N'hésitez pas à vous renseigner :

Judo - Maxime (professeur) : 06 66 66 10 83 ou Virginie 06 07 75 70 13

Taïso - Marie-Pierre (professeur) :06 79 55 47 94 ou Sandrine 06 78 47 43 75



# VIE PRATIQUE



Vous avez entre 16 et 18 ans ?  
Sans école, ni formation,  
ni emploi ?

## A chacun sa solution

**Trouvez la vôtre avec :**

- La Mission Locale de Le Blanc
- Le CIO de Le Blanc

[1jeune1solution.gouv.fr](https://1jeune1solution.gouv.fr)





●●●

## Il y a quoi, derrière ces numéros ?



Des spécialistes de l'accompagnement qui connaissent votre problématique. Ils vont savoir vers qui vous orienter. Et vous permettre de rebondir.

●●●

## Très bien mais... après ?

Après, vous obtiendrez un rendez-vous avec ces professionnels de l'orientation et de l'accompagnement, dans un lieu proche de chez vous. Il sera votre interlocuteur dédié, unique, tout au long de la construction de votre projet. Il réfléchira avec vous pour identifier ce qui vous correspond.



●●●

## De nouvelles chances s'offrent à vous :



- formations initiales ou continues ;
- service civique ;
- chantiers d'insertion ;
- école de la 2ème chance ;
- volontariat ;
- apprentissage...

●●●

## Et tout ça débouche sur du concret :

Un nouveau projet, solide, qui vous apporte des compétences et vous met sur le chemin de l'emploi.



**À CHACUN SA SOLUTION, TROUVEZ LA VÔTRE !  
VENEZ NOUS RENCONTRER !**

**Mission Locale  
de Le Blanc**  
28 rue Grande ville Basse  
36300 Le Blanc  
Tél : 02 54 37 27 27



**Centre d'Information et  
d'Orientation de Le Blanc**  
28 rue Grande ville Basse  
36300 Le Blanc  
Tél : 02 38 83 49 49





## Des outils numériques au service des citoyens

La Communauté de communes s'est dotée d'outils utiles aux élus et aux administrés.

### Un site internet plein de ressources

La Communauté de communes a renouvelé son site internet. Celui-ci est en perpétuelle évolution et son but est de vous donner de très nombreuses informations pratiques.

Retrouvez-y les délibérations des Conseils communautaires, une revue de la presse locale, nos actions dans le domaine économique, mais aussi les fiches d'inscription pour nos crèches, les menus des cantines, etc.



### Une application qui rapproche la collectivité de ses habitants

L'application mobile **IntraMuros** nous permet d'**informer**, d'**alerter** et de faire **participer** nos administrés à la vie locale.

Ils reçoivent nos alertes directement sur leur smartphone. Ils accèdent au **journal** de la commune, aux événements de leur **bassin de vie** et aux points d'intérêt **touristiques**.

Ils utilisent **les services** que nous mettons à leur disposition : l'annuaire, le signalement d'un problème, les sondages, etc.



# IntraMuros

Dossier suivi par Yves Champigny  
[yves.champigny@cc-brennevaldecreuse.fr](mailto:yves.champigny@cc-brennevaldecreuse.fr)  
02 54 28 33 60 / 06 47 14 50 04



Communauté de communes  
Brenne - Val de Creuse

# Néons-sur Creuse

est sur



## IntraMuros



*Téléchargement gratuit*

Votre territoire utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services de votre commune et des alentours !





# Pendant les fortes chaleurs

## Protégez-vous



**RESTEZ AU FRAIS**



**BUVEZ DE L'EAU**



**Évitez  
l'alcool**



**Mangez en  
quantité suffisante**



**Fermez les volets et fenêtres  
le jour, aérez la nuit**



**Mouillez-vous  
le corps**



**Donnez et prenez des  
nouvelles de vos proches**



**Préférez des activités  
sans efforts**

**EN CAS DE MALAISE,  
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
**0 800 06 66 66** (appel gratuit)  
meteo.fr • #canicule





GOUVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

## AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX...



Organiser les barbecues  
**loin de la végétation**  
qui peut s'enflammer



Jeter ses mégots **dans  
un cendrier** et non au  
sol ou par la fenêtre  
de sa voiture



Réaliser ses travaux  
**loin de la végétation**  
et prévoir un  
**extincteur** à portée  
de main



Stocker les matériaux et  
produits inflammables  
(bois, bouteilles de gaz)  
**dans un abri fermé,**  
**éloigné de l'habitation**

## ... ET SE PROTÉGER DES FEUX



Donner l'alerte en **appelant  
le 112, le 18 ou le 114**  
(personnes malentendantes)  
et tenter de localiser le feu  
avec précision



S'abriter dans un bâtiment.  
**La voiture n'est pas un  
endroit sûr** car facilement  
inflammable



**Rester informé de  
la situation** et écouter  
les consignes des secours  
et/ou de la mairie

Chaque  
geste compte  
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

[feux-foret.gouv.fr](http://feux-foret.gouv.fr)





# MÉMO TRI

## TOUS LES EMBALLAGES MÉNAGERS SE TRIENT !



**BOUTEILLES ET FLACONS  
EN PLASTIQUE**

**TOUS LES AUTRES  
EMBALLAGES EN PLASTIQUE**



**C'EST PLUS SIMPLE !**



**EMBALLAGES EN MÉTAL  
(MÊME LES PLUS PETITS)**



**EMBALLAGES EN CARTON  
BRIQUES ALIMENTAIRES**

**C'EST UN EMBALLAGE ?  
IL VA AU TRI !**

- ✓ VIDÉ
- ✓ NON LAVÉ
- ✓ NON IMBRIQUÉ

### EMBALLAGES (hors verre)



**JOURNAUX  
MAGAZINES**



**ENVELOPPES, LIVRES,  
BLOC-NOTES**



**PAPIERS  
BROYÉS**



**FACTURETTES...**



**POINTS D'APPORTS  
VOLONTAIRE**



**BACS & COLONNES**

### TOUS LES PAPIERS



**POTS, BOCAUX, BOUTEILLES ET FLACONS  
DE PARFUM**

**NE PAS DÉPOSER**  
VITRES ET MIROIRS, FAÏENCE ET PORCELAINE,  
VAISSELLE EN VERRE, AMPOULES ÉLECTRIQUES,  
POTS DE FLEURS...



**POINTS D'APPORTS  
VOLONTAIRE**



**BACS & COLONNES**

### EMBALLAGES EN VERRE



**POUR OBTENIR UN  
COMPOSTEUR À UN PRIX  
PRÉFÉRENTIEL,  
CONTACTEZ-NOUS !**

**CITEO**

**UN DOUTE, UNE QUESTION SUR LE TRI ?**

02 54 28 12 00 – [ambassadeur@symctom.fr](mailto:ambassadeur@symctom.fr)

[www.symctomleblanc.fr](http://www.symctomleblanc.fr) – [consignedetri.fr](http://consignedetri.fr)







# DÉCHÈTERIE



LES DÉCHETS SONT À TRIER PAR VOS SOINS. DÉPÔTS LIMITÉS À 2 M<sup>3</sup>/JOUR.

## DÉCHETS ACCEPTÉS



## HORAIRES

| Lundi                                                  | Mardi                 | Mercredi              | Jeudi                 | Vendredi              | Samedi                |
|--------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| DÉCHÈTERIE DE BÉLÂBRE 06 27 87 06 36                   |                       |                       |                       |                       |                       |
| 14h-16h45                                              | 9h-11h45              | 14h-16h45             | Fermée                | 9h-11h45              | 9h-11h45              |
| DÉCHÈTERIE LE BLANC 02 54 28 65 18                     |                       |                       |                       |                       |                       |
| 9h-11h45<br>14h-17h45                                  | 9h-11h45<br>14h-17h45 | 9h-11h45<br>14h-17h45 | 9h-11h45<br>14h-17h45 | 9h-11h45<br>14h-17h45 | 9h-11h45<br>14h-17h45 |
| DÉCHÈTERIE DU RASIMIER 02 54 24 84 51 / 07 89 68 44 57 |                       |                       |                       |                       |                       |
| 9h-11h45<br>14h-17h45                                  | 9h-11h45<br>14h-17h45 | 9h-11h45<br>14h-17h45 | 9h-11h45<br>14h-17h45 | Fermée                | 9h-11h45<br>14h-17h45 |
| DÉCHÈTERIE DE RIVARENNES 02 54 47 97 33                |                       |                       |                       |                       |                       |
| 14h-17h45                                              | 9h-11h45              | 9h-11h45<br>14h-17h45 | Fermée                | 9h-11h45<br>14h-17h45 | 9h-11h45<br>14h-17h45 |
| DÉCHÈTERIE DE TOURNON ST MARTIN 02 54 37 75 97         |                       |                       |                       |                       |                       |
| 8h30-12h15                                             | 13h30-17h15           | 8h30-12h15            | Fermée                | 13h30-17h15           | 13h30-17h15           |



Lors du passage à l'heure d'hiver

Le Blanc / Rasimier / Rivarennnes : 8h30-11h45 / 13h30-16h45



Trier vos apports à l'avance facilitera votre passage.  
Nos agents sont à votre service pour vous aiguiller et vous conseiller.



## DÉCHETS STRICTEMENT INTERDITS

ORDURES MÉNAGÈRES, MÉDICAMENTS, BOUTEILLES DE GAZ, EXTINCTEURS, EXPLOSIFS,  
AMIANTE, SOUCHES,  
PRODUITS RADIOACTIFS, CADAVRES D'ANIMAUX

**PENSEZ AU RECENSEMENT**

### 3 étapes obligatoires

### 1602ZVOLISZ-18 MAJ-18

- Découvrir la JDC,
- Poser toutes vos questions,
- Télécharger votre convocation, et votre attestation à l'issu de la JDC
- Modifier la date de convocation de votre JDC,
- Demander une exemption,



**LA JEUNESSE**  
**AU CŒUR DE LA DÉFENSE**



# NUMEROS UTILES



|                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| Pompiers :                  | 18             |
| SAMU 36 :                   | 15             |
| Gendarmerie :               | 17             |
| Centre anti-poison d'Angers | 02 41 48 21 21 |
| Hôpital Le Blanc :          | 02 54 28 28 28 |

## *A Tournon St Martin :*

|                                                   |                |
|---------------------------------------------------|----------------|
| Médecins généralistes : Dr Hervo :                | 02 54 37 31 27 |
| Dr Lyon :                                         | 02 54 37 53 37 |
| Cabinet Masseur-Kinésithérapeute - Florina LUPU : |                |
|                                                   | 02 54 02 18 71 |
| Pharmacie Multon :                                | 02 54 37 50 28 |
| Cabinet d'infirmiers :                            | 02 54 37 50 63 |
| Maison de retraite :                              | 02 54 37 50 54 |
| Gendarmerie :                                     | 02 54 28 16 70 |

---

|                                                                                          |                |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Mairie : courriel : <a href="mailto:neons-mairie@wanadoo.fr">neons-mairie@wanadoo.fr</a> | 02 54 37 53 56 |
| Médiathèque (Tournon st Martin) :                                                        | 02 54 37 96 51 |
| Office de tourisme (Le Blanc) :                                                          | 02 54 37 05 13 |
| Trésorerie (DGFP Le Blanc) :                                                             | 02 54 37 01 70 |
| Conseil Départemental :                                                                  | 02 54 27 34 36 |
| Maison de services au public                                                             |                |
| Et Bureau de Poste (Tournon st Martin) :                                                 | 36 31          |
| Sous-Préfecture (Le Blanc) :                                                             | 02 54 37 10 91 |
| Préfecture : <a href="http://www.centre.pref.gouv.fr">www.centre.pref.gouv.fr</a>        | 02 54 29 50 00 |
| Syndicat des eaux (Fontgombault) :                                                       | 02 54 37 29 21 |
| Communauté de Communes Brenne Val de Creuse                                              | 02 54 28 33 60 |
| Ordures ménagères (SYMCTOM le Blanc)                                                     | 02 54 28 12 00 |
| Déchèterie (Tournon St Martin)                                                           | 02 54 37 75 97 |



### **Horaires de la mairie**

Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi  
de 9h à 12h

Vendredi de 9 à 12h et de 14h à 16h30

Téléphone : 02 54 37 53 56

Mail : [neons-mairie@wanadoo.fr](mailto:neons-mairie@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.communedeneons.fr](http://www.communedeneons.fr)

### **Permanences des élus**

Permanence du maire le mardi et le jeudi de 10h à 12h  
et sur rendez-vous.

Les adjoints peuvent être rencontrés le mercredi et le  
samedi de 11h30 à 12h et sur rendez-vous.